

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 1^{er} mars 2007

CG 07/1^{ère}/III-12

REHABILITATION DU BATIMENT DES AUGUSTINS

—
Lors de sa séance du 29 juin 2006, l'Assemblée Départementale a approuvé le programme de travaux relatif à la réhabilitation du bâtiment départemental, sis 27 rue des Augustins à Montauban, pour un montant prévisionnel de travaux de 1 150 000 € TTC, tous honoraires compris (mandataire et maître d'oeuvre).

Il s'agit d'aménager le rez de chaussée en salle multifonctions, les premier et second étages étant réservés à l'usage de salle de réunion, d'exposition et de bureaux.

Le marché de maîtrise d'oeuvre a été dévolu au groupement Bernard BOURDONCLE/BREHAULT Ingénierie/MSI MONTAUBAN.

Le permis de construire a été déposé le 12 février 2007 et les études techniques et architecturales sont en cours afin de pouvoir lancer l'appel d'offre auprès des entreprises en juin prochain.

Je vous propose de voter une autorisation de programme de 1 150 000 € avec le calendrier en crédit de paiement suivant :

CP 2006 : 30 000 €

CP 2007 : 220 000 €

CP 2008 : 600 000 €

CP 2009 : 300 000 €

et ratifier un crédit de 220 000 € à l'article 23114, sous-fonction 312 du budget départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 29 juin 2006 approuvant le programme de travaux relatif à la réhabilitation du bâtiment départemental, sis 27 rue des Augustins à Montauban,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Adopte une autorisation de programme de 1 150 000 € avec le calendrier de crédits de paiement suivant :

CP 2006 : 30 000 €

CP 2007 : 220 000 €

CP 2008 : 600 000 €

CP 2009 : 300 000 €

- Ratifie un crédit de paiement de 220 000 € à l'article 23114, sous-fonction 312 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,